

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 5 novembre 2024, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme NOLL Dorothea, Présidente
Mme TAHÉRI Odile, Vice-présidente
Mme MORGANELLA Cecilia, Secrétaire
M. BETTO Frédéric
M. BLANC Kevin
M. CRÉTARD Pascal
Mme CONCANNON Kathryn
M. FERRILLO Maximilien
Mme GARCIA Sarah
M. KENDE Michael
Mme MARQUES Nadia
Mme MOTA Rose Marie
M. PESENTI Sébastien
M. POTVIN Thierry
M. VERARDI Tiziano

Absent excusé

M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Rapports des commissions
5. Délibération 9/2024 au sujet des modifications apportées au règlement de la commune de Collex-Bossy relatif aux jetons de présence accordés aux membres du Conseil municipal
6. Délibération 13/2024 relative à un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire d'un montant de 500'000 F
7. Résolution 4/2024 concernant l'extinction nocturne de l'éclairage public
8. Droit d'opposition des conseils municipaux, décision de l'assemblée générale de l'ACG du 16 octobre 2024 relative à l'octroi en 2025, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de 1'000'000 francs à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du musée de la bande-dessinée.
9. Propositions individuelles et questions

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 précises et souhaite la bienvenue à ses collègues. Absent, M. Skander CHAHLAOUI est excusé. Absente au moment de l'ouverture de séance, Mme Rose Marie MOTA rejoindra l'assemblée ultérieurement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

Du fait de la non-réception du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024, la présidente propose de reporter l'approbation dudit procès-verbal à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal. Elle transmet les vœux de rétablissement du Conseil municipal au procès-verbaliste.

2. Communications du Maire et des Adjointes

2.1. Autorisations de construire

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Selon la procédure ordinaire, M. le Maire se tient disponible pour répondre aux questions concernant la liste des autorisations de construire, mise à jour pour le mois de novembre.

Aucun conseiller municipal n'a de question à formuler sur la liste des autorisations de construire.

(Il est alors 19h32, Mme Rose Marie MOTA rejoint la séance.)

2.2. Comité de pilotage des petites douanes

(Communication de Mme Sylvie Malherbe, adjointe au Maire)

Les autorités communales ont demandé à leurs homologues français de renforcer la fermeture de la douane de Bois-Chatton jusqu'à 9 heures du matin. Bien que la réponse de ces derniers ait été négative, la commune s'est concertée avec l'Office cantonal des transports (OCT), qui installera des feux de circulation à la douane pour protéger les cyclistes en provenance de Versonnex. Ces feux de circulation seront placés de telle sorte que la piste cyclable prenne le côté droit de la chaussée et des capteurs prioriseront les transports publics. Deux barrières seront installées : la première, standard, sera une barrière motorisée à batterie et la seconde permettra de sécuriser le passage des deux-roues. L'une sera à charge de la commune et la seconde de l'OCT. Les présentations effectuées à ce sujet sont disponibles sur CMnet sur la page de la séance de commission Infrastructures du 28 octobre 2024.

À une question de **M. Pascal CRÉTARD** sur l'imputation des charges d'une des barrières à la commune, **Mme Sylvie MALHERBE** précise que la barrière actuelle est déjà à charge de la commune.

2.3. Travaux de surélévation d'un trottoir à la route de l'Etraz (Communication de Mme Sylvie Malherbe, adjointe au Maire)

Les travaux de surélévation d'un trottoir à la route de l'Etraz, validés par la commission Infrastructures, ont été réalisés durant la semaine de vacances scolaires d'octobre. Malgré de petits désagréments pour les riverains, ceux-ci semblent satisfaits du résultat. L'adjointe remercie les habitants pour leur compréhension et l'entreprise réalisatrice, qui a tenu les délais de livraison.

M. Maximilien FERRILLO estime qu'il aurait été pertinent d'avertir les riverains que les travaux allaient se poursuivre le samedi matin dès 7h30.

Mme Sylvie MALHERBE indique que les travaux ont pris du retard, puisqu'une partie du béton était posé sur de la terre. L'entreprise a donc dû couler du béton stabilisé avant de poursuivre les travaux.

3. Rapport des commissions

3.1. Commission Cohésion sociale et culture (Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)

Une séance a eu lieu le 8 octobre 2024.

La commission a procédé à l'adoption des procès-verbaux de ses deux précédentes séances des 25 juin et 23 septembre 2024.

Elle a ensuite passé en revue les nombreuses lignes budgétaires du projet de budget 2025. Après explications et éclaircissements sur plusieurs de celles-ci, la commission a donné un préavis favorable au projet de budget avec les compléments évoqués.

3.1.1. Cohésion sociale

Concernant la cohésion sociale, les membres de la commission ont validé le versement d'une somme de Fr. 5'000.- à la Chaîne du Bonheur pour une aide d'urgence aux crises au Moyen-Orient. La commission a aussi décidé d'effectuer une première collaboration modeste avec l'association Singha Népal dans le cadre de l'aide au développement. D'autres discussions ont eu lieu concernant les seniors et le futur quartier des Houchettes.

3.1.2. Culture

Concernant l'offre culturelle, la commission a évoqué le flop de la dernière production, un concert de musique country. De cette discussion, la commission s'est positionnée favorablement à une rencontre avec les commissaires aux sports et manifestations afin de réfléchir la communication des différents événements dans le village. A également été abordée la seconde partie de la programmation culturelle.

3.2. Commission Territoire (Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 7 octobre 2024.

Après avoir passé en revue le budget 2025, la commission a préavisé favorablement les lignes budgétaires qui relèvent de ses compétences.

Les commissaires ont également abordé le sujet des antennes 5G, sujet récurrent du fait de demandes fréquentes d'installation de telles antennes sur le territoire communal. La commission maintient son souhait de n'avoir aucune antenne 5G sur le territoire communal.

3.3. Commission Sports et manifestations (Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 14 octobre 2024.

3.3.1. Manifestations

- **Fête de l'Escalade** : la commission a parlé des préparatifs de la fête de l'Escalade et invite les habitants à se rendre nombreux à cette manifestation communale. Un DJ animera la soirée et un concours de déguisement sera ouvert aux familles pour élargir le public de la manifestation. Le thème 2024 est : « Ici c'est Genève ».
- **Manifestations 2025** : les dates des manifestations 2025 ont été fixées. Une séance conjointe avec la commission Cohésion sociale et culture est prévue début 2024 pour optimiser la communication autour des événements communaux.

3.3.2. Sports

- **Boitiers sportifs** : les commissaires ont proposé l'installation de boitiers donnant l'accès à certains équipements sportifs. Le projet a été proposé par Odile TAHÉRI et monté par M. Skander CHAHLAOUI après validation préalable de la commission Finances.
- **GISMB** : la commission a évoqué le courrier de M. Lucas Bofill, traité en commission consultatif du Groupement intercommunal pour le Stade Marc Burdet (GISMB). La régie immobilière a repris tous les points soulevés dans ce courrier et répondu dans un courrier adressé au conseil consultatif. La commission n'a pas souhaité donner suite à la demande d'enquête supplémentaire de M. Bofill, estimant que les réponses de la régie étaient suffisantes.

M. Frédéric BETTO se voit confirmer qu'un courrier a été envoyé par la régie à M. Lucas Bofill une dizaine de jours plus tôt.

M. Maximilien FERRILLO obtient de la Présidente qu'elle partage le courrier de réponse à M. Bofill aux conseillers municipaux.

3.4. Commission Sécurité

(Rapport de Mme Nadia Marques, vice-présidente)

3.4.1. Stationnement

L'adjoint au Maire a parlé des problèmes de stationnement dans la commune et a proposé de rencontrer la fondation des parkings. Les commissaires ont souhaité chiffrer le nombre de véhicules stationnés sur le territoire communal et participeront volontairement à l'établissement de premières statistiques. La commission entame son processus de réflexion sur le stationnement. Elle envisage notamment les éléments suivants : zones de stationnement limitées à 4h au lieu de 15h, macarons de stationnement pour les habitants, mandat de contrôle du stationnement, gratuité des macarons de stationnement et stationnement des remorques sur un parking dédié (p.ex. parking du Stade Marc Burdet).

M. Sébastien PESENTI est opposé au stationnement des remorques sur le parking du Stade Marc Burdet, dont la capacité maximale est déjà dépassée lors des jours de matchs.

3.4.2. Prévention des accidents

La commission a entendu la proposition de Mme Sarah GARCIA visant à rencontrer une association de prévention des accidents de la route et d'assistance aux victimes. La commission devrait rencontrer deux intervenants de la Fondation RoadCross.

3.5. Commission Finances

(Rapport de M. Michael Kende, président)

3.5.1. Séance du 15 octobre 2024

La séance de commission du 15 octobre 2024 était élargie à l'ensemble des conseillers municipaux. Chaque commission a pu présenter son préavis sur ses lignes budgétaires. La séance a permis de garantir les préavis positifs de la plupart des commissions. Le budget 2025 semble être en ordre, sans grand souci en vue.

3.5.2. Séance du 29 octobre 2024

Lors de cette séance, les commissaires ont donné un préavis favorable aux délibérations 9/2024 et 13/2024 qui figurent à l'ordre du jour de la présente séance. La commission a également donné un préavis favorable aux lignes budgétaires relevant de sa compétence.

4. Délibération 9/2024 au sujet des modifications apportées au règlement de la commune de Collex-Bossy relatif aux jetons de présence accordés aux membres du Conseil municipal

M. Michael KENDE explique que la dernière augmentation de la valeur des jetons de présence des conseillers municipaux remonte à 2022. La valeur avait été augmentée à Fr. 40'000.- au budget 2023, mais seuls Fr. 21'000.- avaient été dépensés. Cette tendance s'applique également à l'exercice 2024 et le choix a été fait de maintenir le budget à Fr. 40'000.- au budget 2025, pour permettre une marge de manœuvre.

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 15 conseillers municipaux sur 15 sont présents, la Présidente ne vote pas)

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

D É L I B É R A T I O N 9/2024

Délibération au sujet des modifications apportées au règlement de la commune de Collex-Bossy relatif aux jetons de présence accordés aux membres du Conseil municipal

Vu le règlement de la commune de Collex-Bossy relatif aux jetons de présence accordés aux membres du Conseil municipal approuvé par le Conseil municipal du 11 février 2019,

Vu les rapports de la commission des finances des 17 septembre et 29 octobre 2024,

Conformément à l'art. 30 al.2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition de la commission des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

Par 14 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. D'adopter les modifications au règlement relatif aux jetons de présence accordés aux membres du Conseil municipal telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} juillet 2024.

Dorothea NOLL, Présidente du Conseil Municipal

5. Délibération 13/2024 relative à un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire d'un montant de Fr. 500'000.-

M. Michael KENDE rappelle que les bons résultats prévus pour l'exercice 2024 permettent au Maire de prévoir des amortissements complémentaires, qui doivent être prévus avant la clôture de l'exercice 2024 et de ses comptes.

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 15 conseillers municipaux sur 15 sont présents, la Présidente ne vote pas.)

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

**D É L I B É R A T I O N
13/2024**

Délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire d'un montant de 500'000 F

Conformément aux articles 30, al. 1 lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Par 14 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur des investissements pour un montant total de 500'000 F.
 2. De comptabiliser ce montant sous les rubriques suivantes :
0290.05.38303.00 « amortissement complémentaire chaufferie à distance » 500'000 F.
 3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 500'000 F.
 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Dorothea NOLL, Présidente du Conseil Municipal

6. Résolution 4/2024 concernant l'extinction nocturne de l'éclairage public

Mme Dorothea NOLL explique que le sujet de l'extinction nocturne de l'éclairage public a été traité en commissions Territoire et Sécurité. Différents scénarios ont été développés et les commissions ont souhaité proposer un vote du Conseil municipal sur le scénario retenu.

Mme Sarah GARCIA avait abordé la question des lampadaires intelligents en commission et demande si le projet a été plus développé à ce propos.

Mme Dorothea NOLL indique que les commissions ont discuté des systèmes de lampadaires à détecteurs, qui pourraient être inclus ultérieurement dans le projet. Le projet tel que présenté au vote ressort d'un exercice d'identification des lampadaires qui pouvaient être éteints. Par la suite, les commissions pourront discuter des lampadaires intelligents dans des lieux stratégiques du territoire communal.

M. Ricardo MUÑOZ a demandé une offre SIG pour déposer les fusibles des lampadaires identifiés, ce qui est tout à fait réversible. Une fois la décision du Conseil municipal prise, l'administration communale commandera la prestation et organisera une communication à la population.

À une question de **M. Frédéric BETTO**, **Mme Dorothea NOLL** indique que la date effective de début effective d'extinction dépendra des SIG.

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la résolution telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 15 conseillers municipaux sur 15 sont présents, la Présidente ne vote pas.)

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

R É S O L U T I O N 4/2024

Résolution concernant l'extinction nocturne de l'éclairage public

L'Exécutif communal a soumis aux commissions sécurité et territoire un projet d'extinction nocturne de l'éclairage public (voir plans annexés) avec les commentaires suivants :

Les lampadaires sur les routes cantonales (route des Fayards, route de Collex, route de Bois-Chatton et la route de l'Etraz), ne sont pas soumis à la décision. Ils sont intégrés dans le projet Optimalux qui vise à éteindre les éclairages publics sur les lignes cantonales, à l'exception des passages piétons et des zones considérées dangereuses. Optimalux est géré par le canton.

Les lampadaires communaux éclairés par des lignes d'alimentation communales sont déjà éteints de 1h à 5h du matin.

Il existe des lampadaires communaux qui sont mélangés avec des lampadaires cantonaux, comme c'est le cas à Bossy, pour lesquels aucune extinction n'est possible car la commune ne possède pas l'autorité de le faire, puisque cela impacterait les lampadaires cantonaux.

La proposition faite consiste à éteindre totalement les lampadaires communaux pointés en bleu sur les plans, soit 27 extinctions complètes à Collex, 9 à Bossy et 1 à la Bâtie-Mâchefer.

Si cette proposition est retenue, une phase test d'un an serait effectuée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Par 14 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

de renvoyer cette résolution à l'Exécutif communal avec les décisions suivantes :

1. Mettre en place la proposition d'extinction totale des lampadaires communaux pointés en bleu dans les plans par enlèvement des fusibles.
 2. Demande à l'Exécutif de fournir un bilan au Conseil municipal après une année de mise en service.
-

7. Droit d'opposition des conseils municipaux, décision de l'assemblée générale de l'ACG du 16 octobre 2024 relative à l'octroi en 2025, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de 1'000'000 de francs à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du musée de la bande dessinée

La Présidente demande si ses collègues souhaitent faire valoir leur droit d'opposition à la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 16 octobre 2024 relative à l'octroi en 2025, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de 1'000'000 de francs à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exploitation du projet du musée de la bande dessinée.

Aucun conseiller municipal n'exprimant d'opposition, la Présidente conclut que le Conseil municipal n'exercera pas son droit d'opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 16 octobre 2024 relative à l'octroi en 2025, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de 1'000'000 de francs à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exploitation du projet du musée de la bande dessinée.

8. Propositions individuelles et questions

8.1. Flyer de Collex-Bossy Avenir

(Intervention de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI se dit interpellé par le flyer du groupe Collex-Bossy Avenir (CBA) au sujet du référendum. Un des arguments joue sur la notion de dissociation entre le projet de pacification de la chaussée et la rénovation de la Laiterie de Bossy : or, il avait été bien établi en commission Infrastructures qu'une synergie entre les deux projets était possible. Il n'est pas le seul à être dérangé par l'image de l'argent qui brûle ainsi que par le fait que deux membres du groupe politique siègent à la commission Infrastructures et que M. Thierry POTVIN soit président de la commission ad hoc pour l'affectation de la Laiterie de Bossy. Il voit en ce flyer de la propagande pour les prochaines élections.

Mme Rose Marie MOTA explique que malgré la présence de deux membres du groupe CBA en commission Infrastructures, le groupe s'est prononcé sur ce flyer à la majorité, qui est contre le projet proposé à la route d'Ornex.

Mme Cecilia MORGANELLA avait insisté, avant que le Conseil municipal ne se prononce sur le soutien au projet, sur le fait que les deux projets soient développés en parallèle, sans séparation des votes.

M. Frédéric BETTO peut comprendre que le flyer puisse déranger mais estime qu'il provoque aussi le débat, raison pour laquelle le groupe CBA ne souhaite pas faire liste commune pour les élections 2025. Le groupe CBA s'est prononcé à la majorité en faveur d'un soutien aux initiateurs du référendum et sont contents que cela invite à la discussion. Quant aux trois arguments présentés sur le flyer, ceux-ci ont toujours été défendus par le groupe CBA lors de précédentes séances du Conseil municipal.

M. Maximilien FERRILLO considère que CBA est un groupe politique qui revendique la liberté d'expression. Le groupe souhaite faire connaître sa position sans avoir à se justifier. Les autres groupes politiques sont libres de défendre une position contraire selon leurs souhaits.

Mme Nadia MARQUES se dit dérangée par le choix d'une illustration de feu, qui fait référence à un gaspillage de l'argent public mais qui implique aussi une certaine notion de destruction. Cela alors même que le projet a été discuté longuement en commissions Infrastructures et Ad hoc pour l'affectation de la Laiterie de Bossy et a fait l'objet d'une discussion en Conseil municipal suivie d'un vote dédié. La majorité du Conseil municipal l'a emporté. Elle estime donc qu'en éditant un flyer sous forme de pamphlet populiste, le groupe CBA discrédite le Conseil municipal dans son ensemble. Il aurait été préférable, selon elle, que le groupe propose un contre-projet.

Mme Odile TAHÉRI rejoint ces propos, considérant que les conseillers municipaux ont eu de nombreuses opportunités de discuter longuement du projet et que le flyer décrédibilise le travail effectué par toutes les parties et sent la manœuvre politicienne en vue des prochaines élections.

M. Michael KENDE rappelle que deux séances de rencontre avec les riverains avaient été organisées, séance à laquelle tout habitant de Bossy pouvait participer. Mais après-cela, les procès-verbaux de la commission Infrastructures ne font mention d'aucune déconnexion avec les riverains, d'aucun coût trop élevé et d'aucune notion de projet trop prématuré. Le Conseil municipal a eu beaucoup d'opportunités de modifier le projet ainsi que des opportunités de vote, sans éditer des flyers-pamphlets pour soutenir un référendum. Il n'a d'ailleurs pas reçu le flyer en tant que riverain de la route d'Ornex.

Mme Rose Marie MOTA atteste que le flyer n'est pas une manœuvre politicienne et qu'il présente simplement l'opinion du groupe CBA.

M. Frédéric BETTO souligne qu'à titre personnel, il ne s'agit d'aucune manœuvre politique, puisqu'il ne se représentera pas aux élections 2025. Le flyer ne dénigre en aucun cas la position officielle du Conseil municipal puisque le procès-verbal de la séance fait état que trois membres du CBA sont contre le projet d'aménagement de la route d'Ornex. Il espère que la démocratie permet à tout un chacun de donner son avis sans être porté à la vindicte populaire.

M. Thierry POTVIN regrette de ne pas avoir su convaincre ses collègues du groupe CBA d'appuyer le projet de pacification de la route d'Ornex. Mais le groupe a pris position en s'opposant au projet.

Mme Sylvie MALHERBE admet que les travaux routiers sont très coûteux mais que le projet tel que proposé comprend aussi la rénovation d'une place de jeux, l'aménagement d'une place accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle souligne également que les plans présentés lors des discussions et à la population sont des plans d'avant-projet, qui sont modifiables. Elle se dit également embêtée qu'un tel flyer soit édité vis-à-vis du travail fourni par les cheffes de groupe, Mmes MOTA, NOLL et TAHÉRI, qui se sont efforcées de présenter le projet à la population dans un fascicule détaillé.

M. Ricardo MUÑOZ souligne qu'il est erroné de dire que les projets d'aménagement de la route d'Ornex et de rénovation de la Laiterie de Bossy sont séparés. Depuis le début des discussions, le but est de mutualiser les actions et les budgets des deux projets, l'un relevant du génie civil et l'autre de l'architecture. Le but des discussions en Conseil municipal et du vote sur une délibération est de réserver une somme pour les études d'avant-projet et, le moment venu, de se faire parler les directions des deux projets. Un autre élément gênant concernerait l'éventuel résultat négatif des votations du 24 novembre 2024 ; le projet de la route d'Ornex serait le second projet encouragé par les autorités communales pour pacifier les routes, pour encourager le partage de la chaussée entre les usagers et la protection des plus faibles lors qu'ils empruntent les voies publiques qui se verrait bloqué. Le signal qui pourrait sortir des urnes en cas de refus du projet serait que la pacification des routes importe peu à la population. Il appelle donc à la vigilance de chacun lors de la défense d'une position qui pourrait s'appliquer à d'autres tronçons du territoire communal.

Mme Dorothea NOLL souligne, notamment que le projet ne va pas à l'encontre de l'avis de tous les riverains, en effet lors des séances publiques certains riverains étaient favorable à ce projet. Et il avait toujours été dit que les deux projets avanceraient en parallèle. Bien qu'elle comprenne que le flyer présente l'avis de la majorité du groupe CBA, elle trouve dommage que les deux membres du groupe CBA et qui sont commissaires aux infrastructures n'aient pas réussi à formuler les arguments de manière véridique.

Mme Odile TAHÉRI avait voté en faveur du projet d'aménagement de la route d'Ornex notamment grâce à la rencontre de plusieurs riverains qui souhaitaient une pacification de la chaussée.

Mme Sarah GARCIA ne siégeait pas lors du vote du Conseil municipal mais trouve dommage que les groupes n'aient pas pu travailler tous ensemble, surtout vis-à-vis de tous ceux qui ont travaillé pour ce projet.

8.2. Séance de commission ad hoc pour la rénovation de la Ferme Gindre-Constantin

(Intervention de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI rappelle que le Conseil municipal avait abordé la question de la convocation d'une séance de la commission ad hoc pour la rénovation de la Ferme Gindre-Constantin.

Mme Dorothea NOLL répond que la séance de commission est agendée au 27 novembre 2024.

8.3. Congé d'une collaboratrice de l'administration communale

(Intervention de M. Tiziano Verardi)

M. Tiziano VERARDI a été interpellé par une habitante qui mentionnait le congé d'une collaboratrice de l'administration communale. La population peut l'apprendre sur la page Facebook communale alors que le Conseil municipal n'ait pas été informé de cette prise de congé.

M. Ricardo MUÑOZ a eu l'information une semaine plus tôt et a essayé de réagir vite en ouvrant le poste aux candidatures le mardi 5 novembre. Il concède que l'administration aurait pu le communiquer plus vite au Conseil municipal.

M. Tiziano VERARDI aurait apprécié qu'un email d'information soit envoyé aux conseillers municipaux avant l'ouverture du poste en ligne.

M. Sébastien PESENTI ajoute que cette information aurait pu figurer dans les communications du Maire en début de séance.

M. Ricardo MUÑOZ fera plus attention au flux d'information à l'avenir.

8.4. Information à la population en cas de catastrophe naturelle

(Question de Mme Cecilia Morganella)

Mme Cecilia MORGANELLA demande comment la population est informée en cas de catastrophe naturelle.

M. Kevin BLANC indique que chaque commune genevoise dispose de points de rencontre d'urgence (PRU). À Collex-Bossy, il s'agit de la caserne des pompiers. Un réseau de secours est mis en place. La communication à la population est du ressort des autorités cantonales. L'OPAM et la protection civile l'ont mise en place depuis six mois et ont demandé aux communes de s'équiper en matériel d'urgence. Le projet a été suivi par M. Skander CHAHLAOUI.

Mme Rose Marie MOTA juge pertinent que la commission Sécurité soit informée plus en détails de ces procédures.

Mme Martine ROSET indique que le territoire genevois est couvert par le dispositif d'Organisation des secours en cas de catastrophe (ORCA GE), qui est expliqué en vidéo sur le site internet des autorités cantonales.

Mme Dorothea NOLL propose d'écrire un bref condensé dans le journal communal, en faisant le lien vers le site mentionné.

Mme Martine ROSET propose de publier le lien également sur le site internet de la commune.

* * *

La séance est levée à 20h38 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes. À l'issue de la séance de questions, la présidente sonne la fin de la séance à 20h45.

La présidente du Conseil municipal :
Dorothea Noll

La vice-présidente du Conseil municipal :
Odile Tahéri

La procès-verbaliste :
Noémie Pralat